

« Coordination de l'action des associations »  
Quimper (29)

Primé : Bernard Poignant – Maire

**Idée**

Coordonner le travail des associations pour une meilleure évaluation des besoins et plus d'efficacité.

**Objectif**

Fédérer les associations pour favoriser les contacts et les projets communs, éviter la multiplication de petits projets dispersés, informer et mobiliser les quimpérois.

**Démarche**

A la suite d'un premier travail en commun pour la célébration du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la ville a proposé aux associations de se réunir dans une « coordination Droits de l'homme et solidarité internationale ».

**Contenu**

L'adhésion à la coordination permet d'obtenir un soutien financier de la ville pour les projets présentés en commun et sélectionnés par un comité de pilotage (3 conseillers municipaux et 3 représentants d'associations locales).

**Moyens**

Budget annuel de 120 KF.

**Bilan**

17 associations ont bénéficié de soutien ( de 1 à 40 KF) pour des actions de développement rural, action sociale, intervention d'urgence, santé-hygiène, formation ou action culturelle, en France et dans de nombreux pays.

**Commentaire du jury**

Cette coordination incite les associations à présenter des projets qui répondent à des critères pré-établis et à montrer leur capacité à les gérer.